

MAIRIE DE SOLLIES-VILLE
FICHE POUR LE PAIEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

A RAMENER A LA MAIRIE AVEC
LE PAIEMENT DU MARDI 3 DECEMBRE 2024

NOM _____ Prénom _____

CLASSE _____

MOIS DE DECEMBRE 2024

LUNDI	2	9	16
MARDI	3	10	17
JEUDI	5	12	19
VENDREDI	6	13	20

Pour la période :

12 repas à 3.45 € = 41.40 €

Ou **repas à 3.45 € =**

PAIEMENT PAR : CHEQUE (**A l'ordre de : Trésor Public**)

ESPECES (**merci de faire l'appoint – paiement obligatoire au régisseur**)

RAPPEL : Le règlement doit se faire au plus tard dans la semaine qui suit la date de paiement. A défaut, il ne sera plus possible de retirer des repas, le mois entier sera à régler.

Merci d'indiquer au dos du chèque : nom, prénom et classe de l'enfant.

SOLLIES-VILLE, le.....

SIGNATURE,